

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

---

SÉRIE H

CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790

33 H

*Tiercelins de Monthureux-sur-Saône*

Répertoire numérique détaillé

Épinal, 2006

## Tiercelins de Monthureux-sur-Saône (XXXIII H)<sup>1</sup>

Le 2 mai 1626, François de Lorraine, comte de Vaudémont, fondait à Monthureux-sur-Saône un couvent de tiercelins. Cette fondation fut approuvée par le chapitre provincial le 16 mai suivant et autorisée par l'évêque de Toul le 1<sup>er</sup> juillet<sup>2</sup>. Le couvent, dédié à Notre-Dame de Liesse, eut sa fête patronale fixée à la Nativité de la Vierge par décision du ministre provincial du 3 octobre 1652.

En 1684, Jeanne d'Ouchin, baronne de Monthureux, légua aux tiercelins l'image miraculeuse de Notre-Dame-des-Douze-Étoiles, qui était conservée dans l'église d'Orchamps-Venne<sup>3</sup>. Cette image fut transférée à Monthureux le 23 juin et une chapelle, édifiée en son honneur, fut bénie en novembre 1686. Les tiercelins conservaient par ailleurs un morceau de la Vraie Croix<sup>4</sup>. Ils bénéficièrent de nombreuses indulgences accordées par les souverains pontifes à la confrérie de la Visitation de la Vierge érigée en leur église<sup>5</sup>.

À la Révolution, le couvent comptait huit religieux, dont cinq prêtres et trois frères lais. Il était dirigé par Jean-Dominique Simonin, en religion le père Étienne. Les bâtiments du couvent furent vendus comme biens nationaux le 10 mai 1791 pour la somme de 10000 livres<sup>6</sup>.

Le fonds des tiercelins nous est parvenu en grande partie et assez complet. Il comprend les titres de fondation du couvent, des bulles pontificales, un registre de comptes, des titres de propriété, des terriers et des inventaires des titres du couvent faits au XVIII<sup>e</sup> siècle et en 1790<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir BENOIT-PICART, *op. cit.*, p. 265 ; chanoine MARTIN, *op. cit.*, p. 62 ; J. KASTENER, *op. cit.*, 22<sup>e</sup> année, 1933-1934, Épinal, 1934, p. 53.

<sup>2</sup> Arch. dép. Vosges, XXXIII H I. Le couvent dépendait de la province de France ; cf. L. LECESTRE, *op. cit.*, p. 87.

<sup>3</sup> Doubs, ancien arrondissement de Baume-les-Dames, canton de Pierrefontaine.

<sup>4</sup> Arch. dép. Vosges, XXXIII H 3.

<sup>5</sup> Arch. dép. Vosges, XXXIII H 2 : brefs des papes Benoît XIII (1727), Clément XIV (1764-1773) et Pie VI (1783).

<sup>6</sup> Arch. dép. Vosges, 5 Q 28 : procès-verbaux de vente des immeubles du district de Darney.

<sup>7</sup> Cf. A. PHILIPPE, *op. cit.*, p. 22, n<sup>o</sup> 234.

## Sommaire du fonds XXXIII H

XXXIII H 1	Fondation (1626-1769)
XXXIII H 2	Bulles de papes (1725-1783)
XXXIII H 3	Translation d'une image miraculeuse (1658-1718)
XXXIII H 4	Comptes (1769-1791)
XXXIII H 5	Donations, fondations (1639-1739)
XXXIII H 6-11	Biens du couvent : Monthureux-sur-Saône (1569-1768)
XXXIII H 12	Terriers, dénombremets, reconnaissances de terrains (1648-1777)
XXXIII H 13	Procès (1711-1783)
XXXIII H 14	Inventaires (XVIII <sup>e</sup> s.-1790)

## TIERCELINS DE MONTHUREUX SUR SAÔNE

### XXXIII H

---

**XXXIII H 1** (Liasse). — 1 pièce parchemin, 3 pièces et 3 cahiers papier.

Acte de la fondation, par François, duc de Lorraine, comte de Vaudémont, d'un couvent de tiercelins à Monthureux-sur-Saône. Le prince leur fait plusieurs donations entre autres, une maison, des terres, le droit d'affouage dans les bois communaux, de pâturage, de colombier et de pêche. (Nancy, 1626, 2 mai). Parchemin 738/613 mm. Copies authentique, signature autographe du duc. — Copie de l'acte précédent, suivie de la décision du F. Hilarion de Noyon, ministre provincial, instituant que la fête du couvent sera la Nativité de la Vierge (1652, 3 octobre). Cahier de 8 feuillets. — Deux copies de l'acte de fondation (Nancy, 1700, 2 décembre ; 1769, 22 février). 2 cahiers de 4 et 6 feuillets. — Décision du chapitre provincial de la province de France et de Lorraine de la congrégation de l'Étroite Observance du tiers-ordre Saint-François, approuvant la fondation par le duc François de Lorraine, d'un couvent de tiercelins à Monthureux et mandant au commissaire de la province de Lorraine de planter la croix au lieu désigné par la fondation et d'y établir les religieux désignés par le chapitre (couvent de Notre-Dame de Grâce-lès-Paris, 1626, 16 mai). Copie du 21 août 1626. 1 pièce papier. — Permission donnée par l'évêque de Toul, sur la demande des supérieurs des tiercelins de Lorraine, à l'établissement d'un couvent de cet ordre à Monthureux (Pont-à-Mousson, 1626, 1<sup>er</sup> juillet). Original papier. — « Extraict d'un registre en forme de journal du R.P. Vincent. de Paris, reformateur du 3<sup>e</sup> ordre, commençant l'an 1638 au chapitre general ou il fut élu vicaire general » : p. 69, 1628. — Rapports avec le supérieur du couvent de Monthureux au sujet des limites avec le couvent de Sion : p. 76, 1629. — M. de Mitry, bailli de Monthureux, chargé par le duc de Lorraine, de poser la première pierre de l'église du couvent ; p. 92. — Procuration envoyée à la Table de marbre à Paris pour défendre trois bûcherons coupables d'avoir coupé des arbres dans la forêt de Passavant destinés aux tiercelins. — « D'un autre petit journal commençant l'an 1634 » : 1635, différend avec Mme de Mitry. 1 pièce papier

1626-1769

**XXXIII H 2** (Liasse). — 6 pièces parchemin, 1 pièce papier, 1 sceau.

**Bulles de papes.** — Copie d'une bulle de Benoît XIII (14 décembre 1725), accordant des indulgences à toutes les églises de l'ordre des tiercelins, destinée au couvent de Monthureux, avec la permission de l'évêque de Toul (1729, 19 septembre). 1 pièce papier. — Bref de Benoît XIII accordant des indulgences pour les litanies des samedis, dites en l'église des tiercelins de Monthureux (Bénévent, 1727, 2 mai). 1 pièce vélin. — Bref de Clément XIII accordant des indulgences aux membres de la confrérie de la Visitation de la Vierge, créée en l'église des religieux (Rome, 1764, 4 août). — Bref de Clément XIV accordant des indulgences à ceux qui viendront prier dans l'église des religieux, le dimanche qui suit la fête de la Visitation de la Vierge (Rome, 1773, 17 décembre). 1 pièce papier. — Bref de Clément XIV accordant des indulgences aux fidèles qui prieront à l'autel de la confrérie de la Visitation et ordonnant la célébration des messes pour les défunts de cette confrérie (Rome, 1773, 17 décembre). 1 pièce vélin. Ce bref a conservé l'empreinte sur cire rouge de l'anneau du pécheur, garni d'un tortil de parchemin ; l'empreinte est brisée en plusieurs endroits et l'écriture très effacée. — Bref de Pie VI accordant des indulgences à ceux qui prieront dans l'église des religieux certains jours de l'année (1783, 8 juillet). 1 pièce vélin. — Bref de Pie VI accordant des indulgences pour les messes dites à l'autel de la confrérie de la Visitation (Rome, 1783, 14 juillet).

1725-1783

**XXXIII H 3** (Liasse). — 13 pièces papier.

**Translation d'une image miraculeuse.** — Transport de l'image miraculeuse de Notre-Dame des Douze Étoiles aux tiercelins, par Charles de Belrupt, baron de Monthureux, exécuteur des

volontés de sa belle-mère, Jeanne d'Ouchin, baronne de Vernier et de Monthureux (Monthureux, 1684, 23 juin). 1 pièce papier, cachet de cire rouge aux armes du baron. — Certificat de Claude-Étienne Braillard, curé d'Orchamps, donnant aux religieux envoyés par les tiercelins, des éclaircissements et des précisions sur l'image miraculeuse (Orchamps, 1686, 24 août). 1 pièce. — Recueil de copies de pièces concernant l'image de la Vierge des Douze Étoiles : requête des habitants d'Orchamps-en-Vennes au chapitre cathédral de Besançon et au vicaire général du diocèse pour qu'il leur permettent à nouveau d'exposer cette image miraculeuse dans leur église paroissiale, permission accordée le 24 septembre 1658. — Donation de la dite image aux tiercelins de Monthureux par Charles de Berupt, baron du lieu en exécution des volontés de sa belle-mère. le 23 juin 1684. — Certificat du curé et des officiers municipaux d'Orchamps attestant la grande vénération dont jouit cette image qu'ils doivent remettre aux religieux envoyés par les tiercelins pour la recevoir, le 24 août 1686 (ces copies sont certifiées conformes par un notaire de la cour du parlement et de la cour archiépiscopale de Besançon). 1 cahier de 4 feuillets. — Autre copie de la requête des habitants d'Orchamps et de la permission de l'archevêque de Besançon (1658-1659). 1 pièce. — Attestation d'Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, pour l'image miraculeuse de la Vierge, accompagnée d'une copie de cette attestation (Besançon, 1686, 1<sup>er</sup> septembre). 2 pièces papier. — Attestation du secrétaire de l'archevêque de Besançon qui dit avoir vu un recueil du curé d'Orchamps contenant les bienfaits répandus par l'image miraculeuse (Besançon, 1686, 1<sup>er</sup> septembre). 1 pièce. — Permission de l'évêque de Toul de bénir la chapelle édifiée en l'honneur de Notre-Dame aux Douze Étoiles, au couvent des tiercelins (1686, 2 et 7 novembre). 1 pièce. — Sur requête des tiercelins, l'évêque de Toul les autorise à exposer en public dans une chapelle, construite à son intention une image prétendue miraculeuse de la Vierge dite « des Douze Étoiles ». Elle leur a été léguée par Jeanne d'Ouchin, de son vivant baronne de Monthureux-sur-Saône, et provient de l'église d'Orchamps-Vennes (Toul, 1686, 19 septembre). 1 pièce. — Lettre de Bérard, curé de Doulaincourt, au père gardien des tiercelins, demandant qu'on dise dix messes en l'honneur de Notre-Dame des Douze Étoiles, pour une grâce qu'elle lui a faite (1699, 9 janvier). 1 pièce. — Elisabeth Vermot, veuve de noble Claude Martin, atteste un miracle qui lui est arrivé au cours de son pèlerinage à Notre-Dame des Douze Étoiles à Orchamps (Besançon, 1686, 2 septembre). 1 pièce. — Certificat donné par le curé d'Avoudrey d'un miracle survenu à l'un de ses paroissiens en 1664, sur l'intervention de Notre-Dame des Douze Étoiles (Avoudrey, 1703, 25 avril). 1 pièce. — Certificat d'authenticité du morceau de la vraie croix possédé par le couvent des tiercelins (1717, 16 juin). 1 pièce. — Le visiteur des tiercelins atteste avoir vu au cours de sa visite au couvent un titre original du fragment de la vraie croix et les titres concernant l'image miraculeuse (Monthureux, 1718). 1 pièce.

1658-1718

**XXXIII H 4** (Registre). — 1 registre de 276 feuillets.

**Comptes.** — Les comptes commencent en août 1769 et finissent le 11 janvier 1791. Il y a d'abord deux comptes séparés pour les recettes et les dépenses qui occupent les 71 dernières pages jusqu'en 1776. Puis recettes et « mises » sont comptées à la suite les unes des autres et occupent les 259 premières pages. Les recettes sont constituées surtout par le produit des messes, les dessertes de paroisses, les biens affermés, la vente des denrées agricoles produites par les terres des religieux. 1774-1775, deux parties : recettes perçues et recettes à percevoir. P. 36 : 1775, 19 août, compte-rendu au R.P. vicaire général visiteur. P. 47 : état des recettes et des mises du couvent (1773-1776). P. 62 : état des revenus et charges annuelles du couvent, recettes, dépendances, dettes actives et passives, provision, 1777. À partir de cette date, l'état en est dressé chaque année pour chaque père visiteur.

1769-1791

**XXXIII H 5** (Liasse). — 4 pièces parchemin, 8 pièces papier.

**Donations, fondations.** — L'exécuteur des volontés de feu Mme de Mitry est condamné à payer les 400 francs qu'il doit aux tiercelins, sur les 500 d'une fondation qu'elle leur a faite (1639, 19 septembre). 1 pièce papier. — Fondation par François Vautrin, né à Monthureux et novice au couvent des tiercelins de Sion, d'une messe pour ses parents : cette fondation est entretenue par la partie de ses biens situés au finage de Monthureux qu'il donne aux tiercelins de ce lieu (1649,

21 août). Copie papier. — Donation faite par le même aux religieux de tous ses biens, exception faite de ceux qui servent à la fondation précédente (1649, 7 septembre). 2 grosses parchemin. — Donation par Anne Demougeot de deux fauchées de pré sises au lieu-dit *le Toïd Joran*, pour quarante messes (1666, 3 octobre). — Transport par le couvent de Nancy à celui de Monthureux de la fondation de Marie Simonin, bourgeoise de Nancy, qui consiste en douze messes annuelles, pour la somme de 200 francs. Copie extraite du registre des actes du discrétore du couvent de Nancy, le 19 novembre 1669 (1668, 10 avril). 1 pièce papier. — Acte discrétorial d'acceptation de la fondation de Marie Simonin pour le couvent de Monthureux (1668, 9 mars). 1 pièce papier. — Sur requête des tiercelins de Nancy, l'évêque de Toul réduit les messes à dire pour la fondation de Marie Simonin. (1669, 12 août). Copie papier. — Fondation par Anne Gerardot, demeurant à Bleurville, d'une messe mensuelle ; ratifiée par le chapitre provincial (1692, 16 avril). Original parchemin. — Réduction de la fondation précédente à deux messes, en raison « de temps extrêmement fascheux et a cause de la chereitez des vivres », les revenus des biens de la fondatrice ne lui permettant plus de vivre (1699, 8 janvier). 1 pièce papier. — Fondation de 100 livres faite par Nicolas Guignot, pour 5 messes basses (1739, 8 juin). Original parchemin. — Copie de la fondation précédente accompagnée de l'approbation du chapitre provincial tenu à Paris, au couvent de Picpus, le 3 juin 1740. 1 pièce papier.

1639-1739

### Biens du couvent : Monthureux-sur-Saône

XXXIII H 6 (Liasse). — 3 pièces parchemin, 9 pièces papier.

**Fief de Chavigny.** — Échange entre Nicolas Quadiot et les enfants de Jean de Chavigny, écuyer, seigneur de Fligny, tous demeurant à Monthureux, portant sur deux demi-fauchées de pré (1569, 15 décembre). 1 pièce parchemin. — Aveu et dénombrement fait par Anne de Chavigny, seigneur de Fligny, du *fief de Chavigny*, pour lequel il doit hommage au duc de Lorraine en maisons, prés, chenevières et terres arables (1633, 22 novembre). Copie papier, du 3 juin 1684. — Vente par Claude Bailly à Anne de Ciçon, écuyer, d'une pièce de terre d'une demi-fauchée sise au lieu-dit *Somelin*, pour 32 francs (1638, 16 janvier). 1 pièce papier. — Vente par Anne de Chavigny, écuyer, à Jacques Aubertin, d'une pièce de pré de deux fauchées située dans la prairie qui se trouve sous le moulin de Monthureux, pour la somme de 52 francs (1661, 25 février). 1 pièce papier. — Vente par Anne de Chavigny à Balthazar Messonnier, chirurgien, des biens provenant de la succession de son père, pour la somme de 488 francs (1661, 21 mars). 1 pièce papier. — Transport aux tiercelins par Nicolas d'Hennezel, écuyer de Beaumont, d'une obligation de 125 francs dont il est créancier sur les biens du sieur de Chavigny (1661, 8 juin). 1 pièce papier. — Donation par Anne de Chavigny, écuyer, d'une pièce de terre contenant un demi-jour, entourée de baies et attenante au jardin des religieux (1661, 30 juin) Copie papier. — Échange entre les religieux et Balthazar Messonnier qui leur cède les biens acquis sur Anne de Chavigny contre des « mesures » sises à Monthureux (1661, 15 septembre). Copie papier. — Ordre de reprise du fief de Chavigny par la chambre des comptes de Lorraine (1663, 24 septembre). 1 pièce papier. — Arrêt du parlement de Metz condamnant Adme Goujard, marchand demeurant à Monthureux, à restituer aux tiercelins une pièce de deux jours de terre, située au *Champ Nivey* (1693, 8 juin). 1 cahier parchemin. — Donation par Jacques Goujard d'un bout de son jardin touchant à l'enclos des religieux (1697, 27 mars). 1 pièce touchant à l'enclos des religieux (1697, 27 mars). 1 pièce papier.

1569-1697

XXXIII H 7 (Liasse). — 4 pièces papier.

**Le Bouvrot.** — François de Lorraine, comte de Vaudémont, baron de Monthureux, acense à Claude Vautrin une pièce de terre, appelée *le Pré du Bouvrot*, et située sur le finage de Monthureux (1610, 23 février). 1 pièce. — Requête des religieux à Jacques Bernard, maire de la commune de Monthureux, pour qu'un partage soit fait entre les différents acquéreurs des champs où se trouvait jadis le chemin du Bouvrot (1693, 25 septembre). 1 pièce. — Sur requête des tiercelins, le maire fait passer un traité entre les religieux et plusieurs habitants de Monthureux au sujet de ce chemin (1693, 26 septembre). 1 pièce. — Autre requête contre Jean Marchal qui s'est emparé du chemin menant au Bouvrot pour y labourer et semer (1694, 7 mai). 1 pièce.

XXXIII H 8 (Liasse). — 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

**Château et rue du château.** — Acensement par François de Lorraine au profit de Charles de Mitry, de la maison dite *de la Chapelle*, située dans la rue qui passe devant le château de Monthureux (1614, 7 mars). Copie papier du 8 août 1619. — Extrait tiré du compte rendu des revenus de la baronnie de Monthureux, fait par son receveur, le sieur de Mitry, et concernant la *Maison de la Chapelle* et d'autres biens situés à Monthureux (1615, 9 février). Copie papier du 1<sup>er</sup> janvier 1664. — Les biens de la chapelle castrale sont adjugés aux tiercelins, chapelains de la dite chapelle (1646, 6 mars). Copie papier. — Adjudication aux religieux d'une petite « mesure » située dans la rue qui passe devant le château (1657, 25 octobre). 1 pièce papier. — Adjudication aux religieux des immeubles de feu Claude Brocard situés devant le château (1662, 26 janvier). 1 pièce papier. — Traité avec Charles de Berupt, baron de Monthureux. Celui-ci s'engage à bâtir un caveau pour sa famille dans la chapelle que les tiercelins vont faire construire. Les religieux lui accordent la propriété d'une maison située sur le pâquis du château et en échange, le baron les décharge des 4 chapons de cens qu'ils doivent pour tout ce qu'ils possèdent à Monthureux (1684, 13 décembre). 1 pièce papier. — Copie de l'acte précédent : 1 pièce papier. — Renouvellement de l'accord précédent : les religieux ajoutent à ce qu'ils donnent au baron une chenevière provenant des biens de feu François Vautrin (1686, 10 avril). Original parchemin et copie papier.

1614-1686

XXXIII H 9 (Liasse). — 2 pièces parchemin, pièces papier.

**Les Murgers.** — Vente par Jacques de Mitry à Anne de Chavigny d'une chenevière sise au lieu-dit *les Murgers*, près du château de Monthureux. (Une note au dos de cette pièce indique qu'elle ne fait pas partie du *fief de Chavigny* ; elle a été cédée au baron de Berupt par contrat d'échange, le 13 décembre 1684). 1 pièce papier, du 13 août 1638. — Vente par Marguerite du Void à Jean Cabotte d'une « mesure » sise en la rue des Murgers, pour la somme de 55 francs (1647, 28 mai). 1 pièce papier, copie. — Le même jour, Cabotte la revend aux religieux. Copie papier, 2 exemplaires. — Vente par Baptiste Labourot, potier en terre aux religieux, d'une « mesure » sise en la rue des Murgers, et d'une demi-fauchée de pré, au finage de Monthureux, le tout pour la somme de 80 francs (1653, 3 août). Copie papier. — Vente par Jean Cabotte aux religieux d'une autre « mesure » situé à dans la rue des Murgers, pour la somme de 95 francs (1656, 25 janvier). Copie papier qui porte l'approbation du chapitre provincial du 26 mai 1657. — Vente par Claude Bailly aux religieux d'une « mesure » située dans la rue des Murgers, pour la somme de 153 francs (1658, 30 mars). Original parchemin, accompagné de la copie papier. — Vente par François Morgue et Catherine Dorel, sa femme, aux religieux, d'une « mesure » sise en la rue des Murgers (1659, 26 mai). Original parchemin, accompagné de la copie papier.

1638-1659

XXXIII H 10 (Liasse). — 4 pièces parchemin, 2 pièces papier.

**Sous le Moulin.** — Rétrocession aux tiercelins d'un acquêt de Antoine Bailly sur le sieur Anne de Chavigny qui consistait en une fauchée de pré au lieu-dit *Sous le Moulin* (1639, 13 septembre-24 avril 1660). Original parchemin. — Vente par Jacques Bourgoing, marchand à Monthureux, d'une pièce de la *Fontaine du Theu*, pour la somme de 105 francs (1660, 17 mars). Original parchemin accompagné d'une copie papier. — Vente par Jean Lambin, au nom d'Anne Cocquart, d'une « mesure » et d'un petit pré situé au lieu-dit, *Soumoulin* (1661, 21 octobre). Copie papier. — Échange entre les tiercelins et Jacques Bernard, marchand à Monthureux, de terres situées au lieu-dit *Sous le Moulin* (1689, 25 janvier). Original parchemin. — Échange entre les tiercelins et Claude Peintre d'une demi-fauchée de pré au lieu-dit *Sous le Moulin*, contre une « mesure » située dans la grand-rue, près du chemin allant au bois du seigneur abbé de Luxeuil (1689, 16 avril). Original parchemin.

1639-1689

XXXIII H 11 (Liasse). — 8 pièces parchemin, 26 pièces papier

**Transactions et acquêts divers.** — Nicolas du Houx, écuyer demeurant à la *Verrière de la Quicangrogne*, vend à Jean-Baptiste, de Monthureux, le quart d'une grange et métairie sise au ban

d'Attigny, dite la *Grange Martin*, pour la somme de 400 francs (1599, 21 janvier). Original parchemin. — Ancien contrat d'acquêt au profit de Jean Baptiste, marchand demeurant à Monthureux (1603, 3 décembre). 1 pièce parchemin. — Vente par Pierre de la Lame, marchand à Monthureux, à Jean Baptiste de certains biens sis au dit lieu, pour la somme de 113 francs (1613, 28 janvier). Copie papier. — Vente par Jean Thomas le jeune, de Monthureux, à Jean Baptiste, d'un certain nombre de biens situés à Monthureux, pour la somme de 1800 francs (1614, 5 février). 2 exemplaires sur papier d'une copie faite le 2 mars 1692.

David Gérard vend à François Humblot plusieurs pièces de pré situées au finage de Monthureux, en particulier au lieu-dit *Fontrupt*, pour la somme de 70 francs (1626, 3 juillet). Copie papier. — Obligation pour Thenin Senet, boulanger à Monthureux, contre Claude de Chavigny qui lui doit 44 francs, et pour laquelle il engage deux fauchées de pré. Au dos, rétrocession de l'obligation aux tiercelins (1631, 22 mars). 1 pièce parchemin. — Échange de terres arables entre Jean-Paul Henriotte et Nicolas Dinant, de Monthureux (1638, 26 octobre). Copie papier. — Vente par François Vautrin à Jean Bailly d'une demi-fauchée de pré au breuil de Sully, pour 21 francs (1648, 21 juin). Original parchemin. — Adjudication pour les tiercelins d'une « mesure » sise à Monthureux, provenant de la succession de Christophe Cordacier (1651, 17 juillet). Copie papier. — Vente par Jeanne Douillot, de Langres, aux tiercelins, d'une petite maison attenante à leur couvent, pour 30 livres tournois (1657, 12 septembre). Copie papier. — Donation par Catherine Dorel d'une place maizière avec maison et jardin, située à côté de l'église, dans l'enclos de la cure (1659, 26 mai). Copie papier. — Donation aux religieux par Anne Janel et Anne Demougeot d'une maison sise à Monthureux devant le château, dite *Maison Jean l'Hoste* (1661, 2 avril). Copie papier. — Transaction entre Jean Bailly, maître maréchal à Monthureux d'une part, et les tiercelins et les héritiers de Claude Vautrin d'autre part, au sujet d'une pièce de terre sise au breuil de Sully (1663, 3 mai). Copie papier. — Acte portant interpellation faite par les tiercelins à Pierre Roussel et François Rollin, au sujet de la muraille séparant le jardin de leurs maisons, muraille qui a été faite par les religieux (1675, 7 février). Original papier. — Transaction entre les religieux et Jean Cariage pour un champ situé à la *Croix Mélard* (1675, 20 juillet). Copie papier. — Rétrocession aux tiercelins par Anne, femme de Claude Rollin, d'un acquêt de son mari sur lesdits religieux en 1680, le 20 novembre (1682, 9 janvier). Original parchemin. — Demande en assignation faite par les tiercelins contre François et Dominique Bailly pour les torts causés à diverses propriétés des religieux (1684, 26 juillet) 1 pièce papier. — Vente par Christophe Courcier, du Mont Savillon, à François Michelot, d'un jour de terre sis au finage de Monthureux, au lieu-dit *Noirreterre*, pour 21 francs. Échange aux tiercelins contre un terrain situé au lieu-dit la *Côte de la Vieille Fontaine* (1684, 21 octobre ; 1694, 23 mai). Original parchemin. — Échange entre les tiercelins et Jacques Bernard : celui-ci cède une pièce de terre au lieu-dit *Voidboran* (?) contre une fauchée de pré au lieu-dit Reuilly, provenant de la fondation du duc François, bienfaiteur du couvent (1686, 26 février). — Sentence du lieutenant au bailliage de Monthureux en faveur de Jean Humbert, fermier des tiercelins, contre Dominique Bailly, pour un champ de trois jours de terre, à la *Vaux Basmont*, ou *Fontaine Chalard* (1691, 2 août). Original parchemin.

Désistement par François Gauchiron, au profit des tiercelins, des droits qu'il possède sur un jour de terre situé au lieu-dit le *Chêne Couché* (1692, 7 février). — Désistement en faveur de religieux des droits de propriété que possèdent François Labourot, Charles Thomas, Élisabeth Thomas, veuve de Claude Gauchiron, sur 93 verges de terres, au lieu-dit la *Goutteraie* (1692, 7 février). Copie papier. — Transaction entre François Mougine, chirurgien à Monthureux, et les tiercelins, au sujet de deux champs lui appartenant, dont le premier se désiste en leur faveur (1692, 8 février). Copie papier. — Désistement de Claude Gougéard portant sur une pièce de terre située au lieu-dit le *Champ Renault* (1692, 13 février). Copie papier. — Transaction entre les tiercelins et Jean Marchal au sujet d'une pièce de terre de trois « imaux », au lieu-dit la *Croix Mélard*, dont le dernier se désiste en faveur des religieux (1692, 8 mars.) Copie papier. — Désistement au profit des religieux, des droits que possède Michel Mérel sur un demi-boisseau de terre au lieu-dit le *Perny* (1692, 8 mars). Copie papier. — Accord à l'amiable entre les tiercelins et la veuve et les héritiers de Jean Gariage qui abandonnent aux religieux leurs droits sur un jour de terre situé au lieu-dit la *Corre* (1692, 8 mars). Original papier. — Sentence du maire de Monthureux rendue en faveur d'Antoine-Joseph de Bresson, co-seigneur de Saint-Ouen, demeurant à Jonvelle, contre Jeanne Bailly, veuve de Pierre Brion : elle doit se désister d'un



héritage de sept « imaux » de terre labourable sis au lieudit *Voidboran* (1697, 5 août). Copie papier. — Déclaration des biens appartenant aux héritiers de feu Jean-Antoine de Bresson de Bourbévelle (1701). Original papier.

Vente aux tiercelins par Claude Ganthois et Jeanne Ganthois, sa sœur, de plusieurs pièces de pré situées à Monthureux, pour la somme de 100 livres (1740, 23 février). Copie papier. — Amortissement de l'acquêt précédent (1743, 6 juillet). 1 pièce papier. — Échange de terres situées au lieu-dit *les Vignottes*, finage de Monthureux, entre les tiercelins et François Ganthois, curé de Monthureux (1744, 21 novembre). Original parchemin. — Accord entre Charles Marchal, Anne-Françoise Tresal et plusieurs habitants de Monthureux, au sujet d'un pré situé au bas du mur du verger des tiercelins (1768, 8 juillet). Copie papier.

1599-1768

XXXIII H 12 (Liasse). — 7 cahiers papier, 4 pièces papier.

**Terriers, dénombremments, reconnaissances de terrains.** — « Extrait tiré sur le terrier général de remembrement des finages de Monthureux-sur-Saône, fait par nous, Louis Pierre Alla, conseiller au bailliage de Vosges, commissaire en cette part, des héritages que nous avons reconnu appartenir et distribués pendant le cour dudit remembrement aux révérends pères tiercelins du couvent de Monthureux-sur-Saône, province de Lorraine, ordre de Saint-François, pour leur servir à l'avenir de nouveau titre et pied terrier, à laquelle distribution nous avons procédé en exécution des lettres de terrier obtenue de Son Altesse Royale, en datte du vingt-septième jour du mois de novembre, l'année mil sept cent et neuf. » (1710, 13 décembre). 1 cahier, 13 feuillets. — Mémoire de pied terrier : « Déclaration des terres labourables et prés situés sur le bang et finage de Monthureux-sur-Saône, appartenantes aux RR. PP. tiercelins de Montureux » (1771). 1 cahier, 13 feuillets. — « Dénombrement et déclaration des biens immeubles appartenants aux RR. PP. tiercelins de Montureux-sur-Saône, sur le bang et finage dudit lieu, dependant du fief dit de Chavigny possédé par lesdits R.P. tiercelins », par Louis Petit, fermier (1771, 15 novembre). 1 cahier, 4 feuillets.

Déclaration des biens appartenant à François Vautrin, situés au finage de Monthureux (1648, 17 juillet). 1 cahier, 4 feuillets. — Inventaire et partage des biens provenant de la succession des défunts Françoise Génin et Jean Baptiste, grands-parents de François Vautrin, entré en religion, entre les héritiers et le couvent des tiercelins, à qui doit revenir le tiers de la succession en vertu de la donation de François Vautrin (1654, 5 février). 1 cahier papier, 10 feuillets. — Adjudication aux tiercelins, suivie de l'inventaire des biens de Jean-Baptiste Henriotte et Françoise sa femme. — Adjudication aux mêmes, suivie de l'inventaire et pied terrier des biens de Jean-Paul Hanriotte et d'Esther Vautrin, sa femme (1660-1661). 1 cahier papier de 33 feuillets. — Déclaration des biens appartenant à Jean-Antoine de Bresson de Jonvelle (1600, 21 mai). 1 cahier papier, 5 feuillets. — Reconnaissance du verger des tiercelins par François Brédard, maire commun à Monthureux (1737, 24 janvier). Original papier. — Reconnaissance d'un terrain appartenant aux religieux et situé au bout de leur verger, en dehors des murailles, par les propriétaires voisins (1703, 15 mai). Copie papier. — Procès-verbal de clôture du pré du Bouvrot, par Jean-Baptiste Prenelle, maire commun à Monthureux (1768, 13 mai). Original papier. — Procès-verbal de réception de la clôture du pré du Bouvrot qui appartient aux tiercelins, par Pierre Bertrand, maire en la baronnie de Monthureux (1777, 28 avril). Copie papier.

1648-1777

XXXIII H 13 (Liasse). — 9 pièces parchemin, 29 pièces papier, 1 plan papier.

**Procès.** — Procès intenté à Jean-Nicolas Mougnot, marchand à Monthureux, pour qu'il enlève les bois et fumiers qu'il a déposés sur le bord de la muraille qui se trouve proche de l'église des tiercelins (1711-1719). 4 pièces parchemin, 6 pièces papier. — Procès intenté à Jean Henry, aubergiste à Monthureux, pour qu'il paye les arrérages du cens dont est chargé le terrain qu'il tient de son beau-père Mougnot (1767-1781). 3 pièces parchemin, 3 pièces papier. — Procès soutenu par les tiercelins contre Claude Marquelet, laboureur au Mont Savillon, Michel Gougéard et Jeanne Gougéard, veuve de Louis Gros, au sujet d'un pré appartenant aux religieux et situé sur le ban et finage de Monthureux, au lieu-dit *les Prays*, sur le bord de la Saône : suppliques des religieux, sentence du lieutenant au bailliage, plan des terrains en litige (1759-1760). 1 cahier parchemin, 4 pièces papier, 1 plan papier. — Procès intenté à Martin Verger, marchand à

Monthureux, au sujet du bois qu'il appuie contre le mur de l'allée des religieux (1778). 1 pièce parchemin, 8 pièces papier. — Sommaton à François Rollin et Sébastien Pochard : 1° de ne pas occuper une place à fumier qui appartient aux tiercelins ; 2° de ne pas mettre du bois sur l'emplacement d'une terrasse qui se trouve près de l'entrée de l'église des religieux (1782, 13 mai). 1 pièce papier. — Procès entre les tiercelins et leur fermier Dominique Labourot (1783). 7 pièces papier.

1711-1783

**XXXIII H 14** (Liasse). — 1 cahier papier, 10 pièces papier.

**Inventaires.** — « Inventaire fait par nous Jean Arrier et Pierre Roussaux, administrateurs au district de Darney, commissaire en cette part, assistés du secrétaire greffier, de tous les titres, papiers, enseignemens et documents dépendants de la maison religieuse du tiers ordre de Saint François séiant à Monthureux sur Saône... » (1790, 22 septembre). 1 cahier de 11 feuillets<sup>8</sup>. — Recueil d'analyses et de transcriptions portant sur quatre-vingt-six titres, extraits des archives du couvent et concernant : la fondation du couvent, les donations et fondations, les acquêts sur Jean-Baptiste Hanriotte et Jean-Paul Hanriotte, des acquêts divers, les échanges, les assignations, les déports et transactions au profit des religieux.

XVIII<sup>e</sup> s.-1790

---

<sup>8</sup> Cf. A. PHILIPPE, *Répertoire des anciens inventaires des Archives des Vosges*, 1935, p. 22, n° 134.